

Maladie d'Alzheimer & maladies apparentées

Guide pratique des dispositifs
en région Hauts-de-France



Guide des ressources régionales sur les maladies d'Alzheimer et apparentées à l'attention des familles et des malades

1 / Le diagnostic spécialisé	5
• Les consultations mémoire	
• Le Centre mémoire de ressources et recherche	
• Le centre des malades jeunes à Lille	
2 / L'aide aux aidants	8
• S'informer et avoir accès à des mesures de répit : Les Plateformes de répit	
• Connaître et mieux appréhender la maladie : Les Formations des aidants	
• Permettre à l'aidant de se reposer, prendre du temps avec un projet de soins individualisé pour l'aidé : HT/AJ	
• France Alzheimer	
3 / Mieux vivre chez soi	14
• Apprendre à vivre avec un malade et lui préserver ses capacités : les ESAD	
• De l'information à l'accompagnement individualisé : les MAIA	
4 / Vivre en établissement	17
• Préserver les capacités restantes : Les PASA	
• Des unités nécessaires quand la maladie évolue : Les UHR	
5 / Des structures de soins spécialisées	20
• Comprendre et prendre en charge les situations difficiles : Les UCC	
6 / La protection du malade	22
• Tutelle et Curatelle	
• Sauvegarde de justice	
• Mandat de protection future	
• La personne de confiance	
7 / Les aides financières	29
• La mise sous ALD 15	
• APA	
• PCH pour les – de 60 ans	
8 / Les coordonnées des structures et professionnels près de chez vous	33

Qu'est ce que la maladie d'Alzheimer ?

Découverte en 1906 par Aloïs Alzheimer, la maladie d'Alzheimer est une affection du cerveau dite « neuro-dégénérative », c'est-à-dire qu'elle entraîne une disparition progressive des neurones.

Ces neurones, qui servent à programmer un certain nombre d'actions, en disparaissant entraînent une altération des facultés cognitives : mémoire, langage, raisonnement, etc. L'extension des lésions cérébrales cause d'autres troubles qui réduisent progressivement l'autonomie de la personne.

La maladie d'Alzheimer apparaît plus souvent chez les personnes âgées, mais elle n'est pas une conséquence normale du vieillissement.

Maladie d'Alzheimer, maladie de la mémoire ?

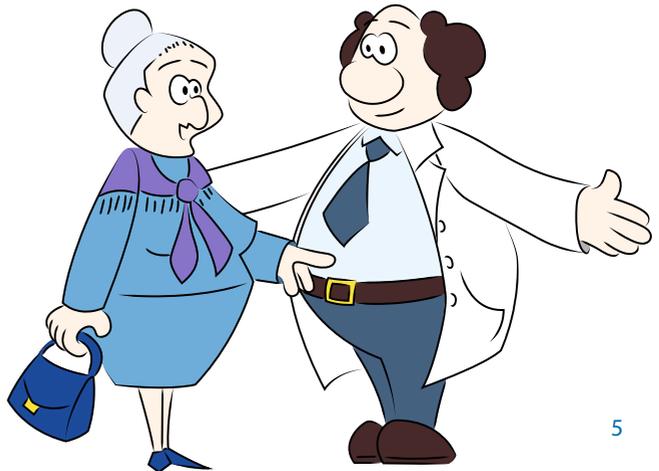
On associe souvent la maladie d'Alzheimer à la perte de mémoire car ce sont effectivement les neurones localisés dans la région de l'hippocampe, siège de la mémoire, qui sont les premiers atteints. Malheureusement, petit à petit d'autres zones du cerveau sont touchées et mènent à la disparition progressive des capacités d'orientation dans le temps et dans l'espace, de reconnaissance des objets et des personnes, d'utilisation du langage, de raisonnement, de réflexion...



1

Le diagnostic spécialisé

L'annonce du diagnostic est toujours un moment difficile pour les malades et leurs familles qui ont besoin d'être informés et accompagnés selon leur rythme.



Les consultations mémoire

Il s'agit d'un centre de consultations organisé au sein d'un établissement de santé, à partir de services de gériatrie et/ou de neurologie, disposant d'une équipe de professionnels compétents pour évaluer les troubles de la mémoire repérés par le médecin traitant. Au cours de la consultation, un bilan diagnostique comportant notamment des tests de mémoire, est réalisé. Le centre permet également l'accès facilité au plateau de radiologie dont l'IRM. Un psychologue de la consultation peut assurer un soutien psychologique individuel ou en groupe de la personne malade et de son aidant principal.



Comment en bénéficier ?

Votre médecin est votre premier interlocuteur pour vous informer et vous orienter vers les consultations libérales des neurologues ou les centres spécialisés des hôpitaux de la région. Ces unités ou professionnels sont proches de chez vous.

Le Centre mémoire de ressources et recherche (CMRR)

Il s'agit d'un centre de consultations « expert » organisé au sein d'un centre hospitalo-universitaire (CHU). Il reçoit à la demande des autres consultations mémoire ou des spécialistes installés en ville, en lien avec le médecin traitant, des personnes dont les troubles de la mémoire nécessitent des examens approfondis. Le suivi est organisé en lien avec la consultation mémoire ou le spécialiste qui a orienté la personne vers le centre. Il organise des groupes de parole pour les personnes malades, leurs aidants informels et professionnels et doit développer une réflexion éthique.



Comment en bénéficier ?

Votre médecin traitant jugera de l'opportunité de vous y adresser en concertation avec les spécialistes (libéraux et hospitaliers) de votre territoire.

Un centre spécialisé pour les malades jeunes : le CMRR de Lille

Sont considérées malades jeunes, les personnes atteintes précocement avant 60 ans. Par ses spécificités, la maladie d'Alzheimer des personnes jeunes oblige à penser différemment les modalités de prise en charge des patients et de leur famille. Le CMRR dans la région propose un suivi adapté pour ces personnes.

Le CMRR Lille-Bailleul constitue avec deux autres CMRR (Rouen et Paris-La Pitié-Salpêtrière) le centre national de référence pour les malades Alzheimer jeunes afin de mettre en commun leurs compétences au profit de leurs quatre missions (soins, recherche, prise en charge et santé publique).

Pour plus
d'informations :

www.centre-alzheimer-jeunes.com





2

L'aide aux aidants

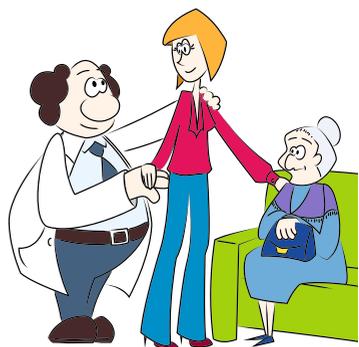
Un **aidant** est la **principale personne qui aide**, à titre **non professionnel** et **sans être rémunérée**, toute personne âgée en perte d'autonomie.

L'aidant principal est le plus souvent un parent direct — conjoint, enfant, fratrie — mais pas exclusivement : il est parfois un ami ou un voisin. Cette aide est multidimensionnelle : matérielle, morale, physique, financière...

Cet accompagnement s'inscrit le plus souvent dans la durée au prix souvent d'un authentique épuisement qui impacte physiquement et psychologiquement l'aidant et, par ricochet, le malade, les autres membres de sa famille, son entourage ou son travail.

Ce contexte favorise un risque accru de rupture sociale, d'isolement et de négligence de sa propre santé. C'est pourquoi, l'aidant doit être accompagné au regard des besoins évalués de chacun afin d'éviter l'enlisement dans des situations devenant trop difficiles à gérer :

8 Accepter d'être aidé pour être aidant.



S'informer et avoir accès à des mesures de répit :

Les Plateformes

d'accompagnement et de répit



La plateforme d'accompagnement et de répit propose un accompagnement de la personne malade, un soutien et un répit pour l'aidant, des activités pour le couple aidant-aidé. C'est un service qui accueille les familles et les malades en jours ouvrables. Elle informe et oriente les aidants vers les solutions de répit existantes. Les activités proposées y sont souples et s'adaptent aux besoins et aux demandes des personnes accueillies et à l'évolution de leur maladie.

Elle organise par exemple des sorties loisirs, des séjours de vacances, des

activités manuelles et artistiques, des activités de relaxation, des groupes de paroles, des formations des aidants, etc...

A qui s'adresse-t-elle ?

Aux aidants s'occupant d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ou de toute personne âgée en perte d'autonomie et à la personne aidée elle-même.

Quel est son coût ?

La plupart des activités sont gratuites pour les familles ; cependant pour certaines une participation des familles peut être demandée.



Comment en bénéficier ?

Vous vous adressez directement à la plateforme de répit de votre secteur. Ces services ont parfois pris des noms différents ; Maison des aidants, Maison d'Aloïs... La liste et les coordonnées se trouvent à la fin du livret.

Connaître et mieux appréhender la maladie :

Les formations des aidants

La maladie d'Alzheimer est très éprouvante pour les proches de la personne : la vie quotidienne est d'autant plus difficile que les aidants n'ont jamais été bien informés. Effacement de la mémoire, troubles du comportement, accès de violence, autant de symptômes que l'aidant ne connaît pas et ne peut anticiper. Aussi, il ne connaît pas les comportements adaptés qui permettront de limiter- autant que

faire se peut- certains impacts de la maladie.

Quel est leur objectif ?

Des rencontres sont organisées pour offrir aux familles, qui accompagnent un parent atteint d'une maladie d'Alzheimer, des connaissances en leur apportant des outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation.



Comment en bénéficier ?

Des formations sont proposées aux aidants familiaux par les différentes structures (CLIC, plateforme de répit, France Alzheimer, associations...). Renseignez vous auprès des plateformes de répit ou des CLIC.

Quel est son coût ?

La plupart des formations sont gratuites pour les familles ; cependant pour certaines une participation peut être demandée.

Permettre à l'**aidant** de se **reposer**, de **prendre du temps** avec un projet de soins individualisé pour l'aidé :

Accueil de jour et hébergement temporaire

L'accueil de jour

A qui s'adresse-t-il ?

L'accueil de jour est destiné à des personnes âgées en perte d'autonomie ou ayant la maladie d'Alzheimer, vivant à domicile. C'est une structure qui accueille à la journée ou demi-journée. Le plus souvent, l'accueil se fait du lundi au vendredi, certains établissements commencent toutefois à proposer des plages horaires étendues à 6 jours sur 7, voire 7 jours sur 7.

Quel est son objectif ?

Il permet à la personne âgée de rompre l'isolement, de maintenir une socialisation, de préserver ses acquis le plus longtemps possible. Il permet à l'aidant d'avoir un relai dans la surveillance quotidienne, d'avoir des échanges avec les profes-

sionnels et des familles qui rencontrent les mêmes problèmes et de prévenir l'épuisement physique et moral.

L'accueil de jour peut contribuer à retarder l'entrée en institution tout en habituant progressivement la personne à cette éventualité. Il est recommandé de recourir de façon précoce à ce service avant que la détérioration de l'état de santé ne soit trop importante.

Comment s'y préparer ?

Il est important de visiter l'établissement avant (taille, cadre...), de consulter son règlement intérieur, son projet de service, l'accompagnement et les activités adaptées proposées...



Comment en bénéficier ?

Vous pouvez vous adresser directement à l'établissement de votre choix. Votre mairie et/ou le CLIC de votre secteur peuvent vous communiquer la liste des EHPAD avec accueil de jour.

Quel est son coût ?

Les tarifs varient d'un établissement à l'autre. L'accueil de jour peut faire partie du plan d'aide APA et certaines caisses de retraite participent au financement selon les conditions de ressources. Une aide pour le transport des personnes peut vous être proposée ou organisée directement par la structure.

L'hébergement temporaire

A qui s'adresse-t-il ?

Ce type d'accueil s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie dont le maintien à domicile est momentanément compromis du fait d'une situation particulière (travaux dans la maison, transition entre une hospitalisation et le retour à domicile, absence des aides à domicile...). Il peut aussi être utilisé pour soulager les familles et les aidants (vacances, maladie...) et/ou préparer l'entrée définitive en maison de retraite.

Comment préparer son séjour ?

L'hébergement temporaire est souvent proposé par les établisse-

ments d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. L'admission se fait sur dossier, à adresser directement à l'établissement d'accueil. Elle ne peut excéder 90 jours par an (en un ou plusieurs séjours) et doit faire l'objet d'un contrat précisant sa durée de date à date.

Il est important de visiter l'établissement avant (taille, cadre...), de consulter son règlement intérieur, son projet de service, l'accompagnement et les activités adaptées proposées...

Quel est son coût ?

Les tarifs, en partie liés aux prestations proposées, sont variables d'un établissement à l'autre. Ils prennent en



Comment en bénéficier ?

Vous pouvez vous adresser directement à l'établissement de votre choix. Votre mairie, la plateforme de répit et/ou le CLIC de votre secteur peuvent vous communiquer la liste des « hébergements temporaires ».

compte les soins, la dépendance et l'hébergement. Ils peuvent, sous certaines conditions de ressources, être en partie financés par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et/ou l'aide sociale (AS) à l'hébergement à demander au conseil général, ou via la mairie ou le CLIC.

France Alzheimer

L'Association France Alzheimer existe depuis 1985, devenue Union Nationale d'associations France Alzheimer, représentée par des associations départementales en France Métropolitaine et d'Outre-Mer. L'Association est reconnue d'Utilité Publique depuis 1991, 80 % de ses ressources provenant de la générosité publique (dons et legs).

Quel est son objectif ?

- Soutenir les familles de malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées,

- Sensibiliser l'opinion publique et impliquer les pouvoirs publics,
- Contribuer aux progrès de la recherche,
- Former les aidants familiaux, les bénévoles et les professionnels.

Localement, les principales activités des associations sont basées sur l'écoute, le conseil, le soutien psychologique grâce à des permanences, des groupes de parole, des entretiens psychologiques individuels.

Que propose-t-elle ?

Depuis le plan Alzheimer 2008/2012

les associations départementales proposent de nombreuses sessions de formations gratuites aux aidants familiaux. Elles proposent aussi des activités gratuites diverses, soit pour les personnes malades seules : halte-animation, chant choral etc., soit pour les couples personnes malades et aidant familial : ateliers artistiques dans des Musées, séances de Tai Chi, café-mémoire, etc.

En majorité, ces associations fonctionnent grâce à des bénévoles.



3

Mieux **vivre**
chez **soi**

Préserver les capacités du malade et apprendre à vivre avec lui : les ESAD

Qu'est-ce qu'une équipe spécialisée Alzheimer à domicile (ESAD) ?

C'est une équipe de professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée (ergothérapeute, psychomotricien, assistants de soins en gérontologie...), assurant

une prise en charge non médicamenteuse et adaptée à leurs besoins.

Quel est son objectif ?

Ces équipes réalisent des séances de soins de réhabilitation et d'accompagnement permettant à la personne malade de préserver de l'autonomie (maintien et simulation des capacités restantes,

apprentissage de stratégies de compensation, diminution des troubles du comportement) et à la famille de mieux comprendre et appréhender la maladie.

Quel est son coût ?

La prise en charge financière est assurée par l'assurance maladie.



Comment en bénéficier ?

Ces équipes sont attachées à certains Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) et peuvent intervenir chez les personnes âgées dans toutes les communes de la région. C'est votre médecin traitant qui prescrit cette prestation.

De l'information à l'accompagnement individualisé : les MAIA

Qu'est-ce qu'une MAIA ?

La MAIA est au service des professionnels d'un territoire pour leur permettre de mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

Des professionnels, appelés « gestionnaires de cas », leurs sont attachées afin d'accompagner les personnes en situation complexe.

Ces accompagnants sont sollicités par les autres professionnels du territoire (médecin traitant, CLIC, SSIAD...).





4

Vivre en établissement

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible et qu'une prise en charge permanente médicalisée en établissement est nécessaire, différentes unités d'accueil existent, pour recevoir le malade et proposer des solutions adaptées à son état, dans les EHPAD ou USLD.

Préserver les capacités restantes : Les PASA

(pôles d'activités et de soins adaptés)

Le PASA est un espace aménagé au sein d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), dans lequel sont proposés et organisés durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques dans le but d'une réhabilitation cognitive, une stimulation ou une prévention du désapprentissage des gestes de la vie quotidienne.

Le PASA est doté d'un environnement architectural adapté à la maladie et identifié par rapport au reste de la structure.

Qui peut en bénéficier ?

Il s'adresse aux résidents de l'EHPAD at-

teints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, ayant des troubles du comportement modérés qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

Comment fonctionne un PASA ?

- Il accueille 12 à 14 résidents par jour,
- Les activités et les soins proposés sont adaptés en fonction des besoins de la personne et de son état de santé.
- Chaque résident accueilli peut en bénéficier un ou plusieurs jours par semaine
- Il dispose d'un personnel qualifié, for-



Comment en bénéficier ?

C'est le médecin de l'EHPAD, en collaboration avec son équipe soignante, avec accord de la famille, qui propose la prise en charge dans ce pôle en journée.

mé, soutenu et ayant exprimé une volonté d'exercer auprès de ces malades.

- Les familles et les proches participent au projet de vie et de soins du malade.
- Le PASA est aménagé afin de permettre de déambuler en toute sécurité.

Quel est son coût ?

La participation aux activités du PASA est comprise dans le tarif de l'EHPAD.

Des **unités nécessaires** quand la maladie évolue : Les **UHR** (*unités d'hébergement renforcé*)

C'est une petite unité, un lieu de vie au sein d'un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou d'une Unité de soins de longue durée (USLD), dotée d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure.

A qui s'adresse cette unité ?

Elle propose et organise des soins, des activités sociales et thérapeutiques pour des personnes ayant des troubles sévères de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées qui altèrent la

sécurité et la qualité de vie. Contrairement aux PASA, les UHR accueillent des patients Alzheimer 24 h/24. Ces unités s'adressent prioritairement à des personnes déjà en EHPAD, en USLD ou hospitalisées, voire à domicile.

Comment fonctionne-t-elle ?

La durée du séjour n'est pas limitée dans le temps mais il existe des critères de sortie de cette unité liés à la réduction des symptômes psycho-comportementaux pendant une durée significative ou à une perte de mobilité.

Quel est son coût ?

Il est compris dans le prix de séjour de l'EHPAD ou de l'USLD.



Comment en bénéficier ?

C'est le médecin de la structure où réside la personne âgée ou son médecin traitant qui fait la demande d'admission, en accord avec la famille, auprès de son confrère de l'UHR. Celui-ci après évaluation, juge de l'opportunité d'admettre la personne et définit un contrat de séjour avec la famille. En effet, en fonction de l'évolution de la maladie (ex : amélioration des troubles, apathie, perte de mobilité...), la personne pourra être réorientée vers une autre structure ou son EHPAD d'origine.

5

Des structures de **soins spécialisés**



Comprendre et prendre en charge les situations difficiles : L'UCC

A qui s'adresse-t-elle ?

Les unités cognitivo-comportementales (UCC) sont situées en établissement de santé. Elles s'adressent à des patients présentant les caractéristiques suivantes : mobilité (patient valide), agressivité, troubles du comportement (hyperémotivité, hallucinations, troubles moteurs, agitation, troubles du sommeil graves). Les patients proviennent essentiellement de leur domicile ou d'établissements hébergeant

des personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Quel est son objectif ?

Un programme d'activités structuré et adapté permet de stabiliser voire de diminuer les troubles du comportement ; d'assurer les soins préventifs d'une situation de crise et de maintenir voire d'améliorer l'adaptation aux actes de la vie quotidienne.

De même, la rééducation de l'orientation et le traitement psychosocial permettent d'amé-

liorer très nettement la qualité de vie et de réduire l'apparition des troubles du comportement.

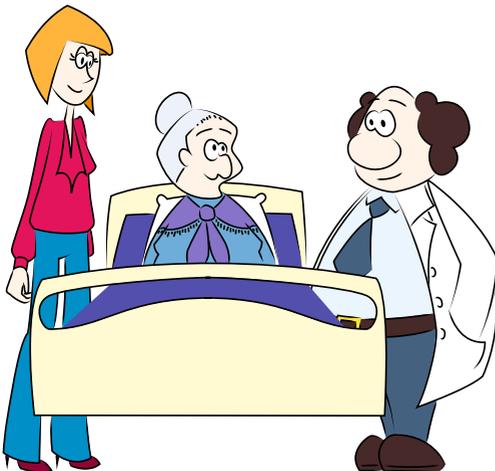
Quel est son coût ?

La prestation est prise en charge par l'assurance maladie.



Comment en bénéficier ?

L'orientation de patients en UCC est faite par le médecin traitant quand le malade est à domicile, ou par le médecin hospitalier pour les patients hospitalisés. La durée du séjour est limitée et elle est en moyenne d'environ 30 jours. Les modalités de fin de prise en charge dans cette unité spécifique sont définies lors de l'élaboration de chaque projet thérapeutique à l'entrée.





6

La protection du malade

La « protection (des majeurs) est instaurée et assurée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne. Elle a pour finalité l'intérêt de la personne protégée. Elle favorise, dans la mesure du possible, l'autonomie de celle-ci. Elle est un devoir des familles et de la collectivité publique. » (article 415 du code civil)

Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de justice sont des mesures de protection judiciaire des personnes décidées par le juge des tutelles qui peuvent être exercées par un Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM).

Le mandataire est un professionnel — personne physique ou morale ou préposé d'un établissement sanitaire ou médico-social — désigné par le Juge des Tutelles (Tribunal d'Instance) lorsqu'aucun membre de la famille ou proche de la personne vulnérable ne peut exercer la mesure.

Il est aussi rappelé qu'entre conjoints ou membre direct de la famille, la mesure de protection judiciaire peut être évitée par le biais de procuration(s) mais aussi avec le nouveau régime de l'habilitation familiale (article 494-1 à 494-2 du code civil).

Elle permet aux proches d'une personne incapable de manifester sa volonté de la représenter dans tous les actes de sa vie ou certains seulement, selon son état. Elle nécessite uniquement l'intervention d'un juge pour acter la personne désignée pour recevoir l'habilitation familiale.

La **tutelle** et la **curatelle**

Peut être placée en tutelle ou curatelle la personne se trouvant dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté (art. 425 du code civil). Sa situation, du fait de la fragilité de la personne ou son environnement la rendant vulnérable, doit aussi concourir à un besoin de protection.

Comment en faire la demande ?

Quatre catégories de personnes peuvent formuler une demande de protection auprès du Juge des Tutelles :

- La personne qu'il y a lieu de protéger,
- Son conjoint ou partenaire,
- Un parent ou allié,
- Une personne exerçant à son égard une mesure de protection juridique.

Toute personne « tiers » peut par ailleurs formuler un signalement au Procureur de la République qui appréciera l'opportunité de la saisine du Juge des Tutelles.

La tutelle

Lorsqu'une mesure de curatelle ne suffit pas à protéger la personne et/ou ses biens, cette mesure permettra à la personne protégée d'être représentée de manière continue dans de nombreux actes de la vie civile.

Certains actes impliquent toujours un consentement strictement personnel et qui ne peut donner lieu à représentation (article 458 du code civil : liste non exhaustive). Sur tous les autres actes, le juge peut énumérer, à tout moment, les actes que la personne peut faire seule ou non, au cas par cas.

Le mandataire, alors appelé tuteur est désigné par le juge des tutelles qui prend en compte le choix de la personne et la priorité familiale.

La **tutelle** et la **curatelle**

La curatelle

La curatelle est une mesure judiciaire destinée à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile.

La curatelle peut être « renforcée » ou « simple » ou « aménagée » selon le degré de protection et d'assistance nécessaire.

Le mandataire dans ce cas appelé curateur, est désigné par le juge des tutelles qui prend en compte le choix de la personne et la priorité familiale.



Quelle est la durée des mesures ?

La tutelle, comme la curatelle ne peut excéder 5 ans, renouvelables. Des exceptions sont possibles lorsque les personnes ont des pathologies dont on sait d'emblée qu'elles ne vont pas s'améliorer.

La procédure pour mettre fin à ces mesures (dite de main levée) est la même que celle pour les activer, dans les situations où il y a amélioration de l'état de la personne protégée, ou décès, ou non renouvellement.

Sauvegarde de justice

La sauvegarde de justice est une mesure souple. Elle s'adresse aux personnes ayant besoin d'une protection temporaire et/ou urgente (la durée de la mesure ne peut excéder un an, renouvelable une seule fois art. 439 du code civil), ou d'être représentée pour certains actes déterminés. La sauvegarde de justice permet de protéger la personne contre des actes qu'elle aurait accomplis ou au contraire négligé d'accomplir. En

effet, elle se distingue des autres mesures de protection par la possibilité offerte au médecin traitant qui sollicite l'avis d'un médecin psychiatre, de saisir le Procureur de la République pour qu'il prononce la mesure. Dans ce cas, sa durée de validité est de deux mois renouvelables par période de six mois. La personne protégée garde cependant sa capacité juridique et la possibilité d'organiser la gestion de ses intérêts.

La personne de confiance

Le patient désigne par écrit la personne de confiance. Cette désignation est révocable à tout moment. En cas de tutelle, la désignation d'une personne de confiance n'est pas possible (elle reste possible en cas de curatelle). La personne de confiance est une personne nommément choisie et désignée par le patient. Elle ne peut pas être confondue avec les visiteurs bénévoles. Elle ne peut pas empêcher un patient de recevoir toute information qui lui est utile. Il s'agit pour le patient d'une possibilité d'aide, pas d'une obligation. Le patient reste seul à décider dans la mesure où cela est possible.

Le mandat de protection future

Le mandat de protection future permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) chargées de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, pour l'éventualité où elle ne serait plus en état, physique ou mental, de le faire seule.

Le mandat peut également être établi pour autrui par les parents souhaitant organiser à l'avance la protection des intérêts de leur enfant mineur souffrant de maladie ou de handicap (uniquement devant notaire).

Une personne sous curatelle peut réaliser un mandat de protection future. Il permet aussi de désigner une personne de confiance pour les actes de soins et le médico-social.

Comment est désigné ce mandataire ?

C'est le principe du contrat. Il peut être réalisé sous seing notarié (plus sécurisant) ou seing privé ou devant un avocat.

Le mandataire futur est désigné par le mandant. Le mandataire peut être un proche, un ami, un allié, un MJPM professionnel en activité... Le mandat de protection futur est enregistré et activé au greffe du tribunal. Le juge n'intervient pas sauf en cas de contentieux.

Le mandat de protection est activé suite au constat de l'altération des facultés du mandant (certificat médical circonstancié nécessaire) et dure jusqu'au rétablissement des facultés personnelles de l'intéressé, le décès du mandant, le décès du mandataire ou sa révocation judiciaire.



Pour contacter...

Un tribunal d'instance, une association mandataire, un mandataire individuel, un préposé d'établissement, un point information familles, un médecin liste procureur.

Vous pouvez consulter l'annuaire du centre de ressources sur la protection juridique des majeurs et bien d'autres informations à destination des usagers, des familles et des professionnels sur :

<http://protection-juridique.creainpdc.fr>



7

Les aides financières

La mise sous **ALD 15**

Certaines affections de longue durée (ALD) sont dites « exonérantes ». Il s'agit d'affections dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessitent un traitement prolongé et une thérapie particulièrement coûteuse, et pour lesquelles le ticket modérateur de la sécurité sociale est supprimé. La maladie d'Alzheimer en fait partie et correspond à l'ALD 15.

Comment cela fonctionne ?

Les soins des patients atteints d'Affections de Longue Durée

sont pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. La prise en charge au titre de l'ALD ne dispense pas de l'avance des soins lors de consultations de médecins libéraux exerçant « en ville ». D'autre part, si le praticien exerce en secteur 2, le patient aura à sa charge la différence entre le tarif de base et les honoraires

demandés. Le reste sera à sa charge totalement ou en partie, selon les conditions de sa mutuelle (s'il en a une). L'absence de paiement est généralement appliquée pour la délivrance de médicaments, les consultations hospitalières, certains actes coûteux (analyses médicales, radio, scanner...).



Comment en bénéficier ?

L'Affection Longue Durée est constatée par le médecin traitant qui remplit un protocole de soins définissant la pathologie qui peut être prise en charge dans le cadre d'une affection longue durée. Celui-ci envoie ensuite le document au médecin conseil de la Caisse d'Assurance Maladie dont dépend l'assuré.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est la principale mesure d'aide sociale en faveur des personnes âgées et dépendantes. Elle concerne aussi bien les personnes âgées résidant à domicile que les personnes âgées hébergées en établissement. Elle permet aux personnes âgées en perte d'autonomie de bénéficier d'aides pour aménager leur logement ou bénéficier de services d'aide à domicile (il s'agit alors de « l'APA à domicile »). L'APA permet également aux personnes âgées vivant en maison de retraite d'acquitter la partie des frais liés à la « dépendance » (auxiliaires de vie, matériel adapté...) Il s'agit



Comment en bénéficier ?

Le dossier de demande peut être retiré auprès de la mairie de résidence de la personne qui souhaite bénéficier de l'allocation. On peut aussi s'adresser à un CCAS -Centre Communal d'Action Sociale-, au Conseil Départemental ou bien s'adresser à un CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Il doit être retourné complété, signé et accompagné de toutes les pièces justificatives au Président du Conseil Départemental.

Une fois le dossier accepté, le demandeur reçoit la visite d'une équipe médico-sociale dont le but est d'évaluer le degré de perte d'autonomie de la personne, les besoins de son proche aidant et d'élaborer un plan d'aide. C'est une commission départementale, la « commission APA », qui détermine le montant de l'aide en fonction du plan d'aide établi et du ticket modérateur.

alors de « l'APA en établissement ». Cette allocation peut être majorée pour du répit ou en cas d'hospitalisation de l'aidant.

Qui peut bénéficier de l'APA ?

Toute personne résidant en France, âgée de plus

de 60 ans, peut bénéficier de l'APA, quel que soit son revenu, si elle présente une perte d'autonomie correspondant aux GIR 1 à 4 de la grille nationale Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources (AGGIR).

La PCH pour les – de 60 ans

Qui peut bénéficier de la PCH ?

Toute personne handicapée peut bénéficier de la prestation de compensation si :

Elle remplit des conditions de résidence spécifiques et que son handicap génère de façon définitive ou pour une durée prévisible d'au moins 1 an : une difficulté absolue (ne plus pouvoir faire) pour réaliser au moins une activité essentielle, une difficulté grave (faire dif-

ficilement ou incomplètement) pour réaliser au moins deux activités essentielles, et qu'elle a moins de 60 ans (la demande peut être effectuée jusqu'à 75 ans dès lors que les critères étaient remplis avant 60 ans).

Les activités concernées sont définies dans un référentiel et portent sur la mobilité, l'entretien personnel, la communication et les relations avec autrui.

Où demander cette aide ?

La demande de PCH doit être faite auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dont dépend votre lieu de résidence.



8

Les **coordonnées** des **structures** et **professionnels** près de chez vous

Ce guide présente les ressources développées ces trois dernières années pour être proposées plus spécifiquement aux malades Alzheimer ou atteints d'une maladie apparentée. D'autres aides existent et concernent plus généralement les personnes âgées, telles les aides à l'aménagement des logements, au portage des repas à domicile, au retour à domicile après une hospitalisation, etc...

De manière plus générale et pour toutes questions concernant la retraite, les aides financières, la vie quotidienne, etc... vous pouvez vous adresser à votre Mairie ou à votre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de votre secteur.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des coordonnées ci-après mises à jour sur le site internet de l'ARS :
www.ars.hauts-de-france.sante.fr



62 PAS-DE-CALAIS
Calais
Boulogne-sur-Mer
Dunkerque

BELGIQUE

59 NORD
Lille
Valenciennes
Avesnes-sur-Helpe

80 SOMME
Arras
Amiens
Compiègne

60 OISE
Beauvais
Clermont
Senlis

95 VAL D'OISE
Pontoise
78 YVELINES
Vers

59 NORD
Lille
Valenciennes
Avesnes-sur-Helpe

80 SOMME
Arras
Amiens
Compiègne

60 OISE
Beauvais
Clermont
Senlis

95 VAL D'OISE
Pontoise
78 YVELINES
Vers

59 NORD
Lille
Valenciennes
Avesnes-sur-Helpe

80 SOMME
Arras
Amiens
Compiègne

60 OISE
Beauvais
Clermont
Senlis

95 VAL D'OISE
Pontoise
78 YVELINES
Vers

59 NORD
Lille
Valenciennes
Avesnes-sur-Helpe

80 SOMME
Arras
Amiens
Compiègne

60 OISE
Beauvais
Clermont
Senlis

95 VAL D'OISE
Pontoise
78 YVELINES
Vers

DÉPARTEMENT DE L'AISNE (02)

Les consultations mémoire référentes de territoire

CH St Quentin	1, avenue Michel de l'Hospital	02321 St Quentin	03 23 06 72 16
CH Laon	33 Rue Marcelin Berthelot	02000 Laon	03 23 24 93 00
CH Soissons	46 avenue du Général de Gaulle	02200 Soissons	03 23 75 70 53

Les consultations avancées

CH Chauny	94, rue des Anciens Combattants d'AFN et TOM	02300 Chauny	04 23 38 89 04
CH Hirson	40 rue aux loups	02500 Hirson	03 23 58 82 82
CH la Fère	2 avenue Dupuis	02800 la Fère	03 23 56 67 00
hôpital de villiers saint denis la renaissance sanitaire	1 rue Victor et Louise Monfort	02310 Villiers saint Denis	03 23 70 75 22

Les Équipes spécialisées Alzheimer à Domicile (ESAD)

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
AISNE NORD	SSIAD NOUVION EN THIERACHE	40, rue André Ridders 02170 Le Nouvion en Thiérache 03 23 97 56 03 direction@ch-lenouvion.fr idec.ssiad@ch-lenouvion.fr secretariat.had-ssiad@ch-lenouvion.fr
AISNE SUD	SSIAD AMSAM DE SOISSONS	31 rue Anne Morgan 02200 Soissons 03 23 75 51 00 fveyrier@amsam.net mvanderbeken@amsam.net esa@amsam.net
	SSIAD ADMR VILLERS COTTERETS	1 rue Lavoisier 02600 Villers-Cotterêts 03 23 96 10 50 clgosset@fede02.admr.org adm.02600@wanadoo.fr
	SSIAD SAINT ERME	3, route de sissonne 02820 Saint-Erme 03 23 22 65 73 clgosset@fede02.admr.org mccoulbeaut.admr.ssad@wanadoo.fr esaadm@orange.fr

► Les Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TEL ET MAIL	PILOTE - TEL ET MAIL
AISNE NORD EST - CENTRE	MAIA AISNE NORD EST - CENTRE 855 rue Romanette 02000 LAON 03 23 23 89 89	Olivier Milowski maia.aisnenorddest@orange.fr 07 89 27 55 22
AISNE NORD / HAUTE SOMME	MAIA Aisne Nord Ouest 5B rue Paul Doumer 02100 SAINT QUENTIN 03 23 08 61 77	Adeline VENET FLAMANT contact@maiaستquentin.fr
AISNE SUD	MAIA Aisne Sud 4 Avenue Pierre et marie Curie 02400 CHÂTEAU THIERRY 03 23 82 78 07	Isabelle SEGALL 07 89 62 82 85 pilote.maia@uccsa.fr

► Les EHPAD avec PASA

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
AISNE NORD	ETREILLERS	EHPAD "Maison de Pommery" 1, hameau de Pommery - 02590 ETREILLERS	03 23 50 80 50 contact@maison-pommery.com
	NOUVION EN THIERACHE	EHPAD du CH 40 rue Andre Ridders - 02170 LE NOUVION EN THIERACHE	03 23 97 56 56 hebergement@ch-lenouvion.fr
	ORIGNY EN THIERACHE	EHPAD "Saint Vincent de Paul" 1 rue de la Madrerie - 02550 ORIGNY EN THIERACHE	03 23 91 32 00 mr.stvincent@mr-stvincent.fr
AISNE SUD	LAON	MRDA Route de La Fère - 02007 LAON	
	SOISSONS	EHPAD "Saint Léger" 9 rue Paul Deviolaine - 02200 SOISSONS	03 23 53 87 00 accueil@residence-saint-leger.fr

► Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
AISNE SUD	CHÂTEAU THIERRY	Résidence Bellevue Route de Verdilly 02405 CHÂTEAU THIERRY	03 23 69 66 00 direction.bellevue@ch-chateau-thierry.fr
AISNE NORD	SAINT QUENTIN	CH de Saint Quentin 1 avenue Michel de l'Hopital BP 608 02321 SAINT QUENTIN	03 23 06 72 16 b.berteaux@ch-stquentin.fr

► Les Plateformes d'accompagnement et de répit

TERRITOIRE OU ZP ARS	NOM ET ADRESSE DE LA PLATEFORME	TEL PFR	MAIL PFR
AISNE-CENTRE	Au rendez-vous des Aidants route de la Fère 02007 LAON	03 23 27 30 85 03 23 27 31 08 07 85 66 69 12	adj.pfr.laon@gmail.com victorjeanluc@gmail.com
AISNE-SUD	Plateforme de répit Villiers Saint Denis 1, rue Victor et Louise Monfort - BP 1 02310 VILLIERS SAINT DENIS	03 23 70 53 30	plateforme-aidants@hls-villiers.net

► Les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)

TERRITOIRE OU ZP ARS	NOM ET ADRESSE DE LA PLATEFORME	TEL PFR	MAIL PFR
AISNE-SUD	UCC Hôpital Villiers St-Denis La renaissance sanitaire 1, rue Victor et Louise Monfort - BP 1 02310 VILLIERS SAINT DENIS	03 23 70 75 22	accueildejour@hls-villiers.net

DÉPARTEMENT DU NORD (59)

Les consultations mémoire référentes de Territoire

CHRU de Lille	Hôpital gériatrique des Bâteliers 23, rue des Bâteliers	59037 LILLE cedex	03 20 44 45 75
Groupe hospitalier de l'Institut Catholique de Lille (GHICL)	Hôpital St Vincent de Paul Boulevard de Belfort BP 387	59020 LILLE cedex	03 20 87 49 01
Centre hospitalier de Seclin Carvin	Gériatrie Rue d'Apolda	59113 SECLIN cedex	03 20 62 38 89
Centre hospitalier de Tourcoing	Résidence Mahaut de Guisnes 155, rue du Président Coty	59208 TOURCOING cedex	03 20 69 49 61
Centre hospitalier de Roubaix	Neurologie 11/17 Boulevard Lacordaire	59046 ROUBAIX cedex	03 20 99 13 88
Centre médical du mont des Flandres (CMMF -EPSM)	49bis, rue Neuve Eglise	59270 BAILLEUL	03 28 43 47 33
Centre hospitalier de Douai	Gériatrie Route de Cambrai BP 10740	59507 DOUAI cedex	03 27 94 74 40
Centre hospitalier de Valenciennes	Neurologie Avenue Désandrouin	59322 VALENCIENNES cedex	03 27 14 05 27
Centre hospitalier de Le Quesnoy	Gériatrie 90, rue du 8 mai 1945	59530 LE QUESNOY	03 27 14 92 55
Centre hospitalier Sambre Avesnois	Neurologie 13, boulevard Louis Pasteur	59600 MAUBEUGE	03 27 69 43 65
Centre hospitalier de Cambrai	Pavillon Saint Julien Gériatrie 516, avenue de Paris	59400 CAMBRAI	03 27 73 73 02 03 27 73 76 92
Clinique St Roch	Gériatrie 128, allée Saint Roch	59400 CAMBRAI	03 27 73 00 50
Centre hospitalier de Dunkerque	Neurologie 130, av. Louis Herbeaux	59240 DUNKERQUE	03 28 28 56 82

Les consultations mémoire de proximité

Centre hospitalier intercommunal de Wasquehal	2, rue Salvador Allende	59290 WASQUEHAL	03 20 89 65 60
Clinique St Jean	34, rue Saint Jean	59100 ROUBAIX	03 59 63 34 13
Centre hospitalier de Hautmont	136, rue Gambetta	59330 HAUTMONT	03 27 63 60 32
Centre hospitalier de Jeumont	871, ave du Général de Gaulle	59571 JEUMONT cedex	03 27 53 00 78
Centre hospitalier de St-Amand	19, rue des Anciens d'Afn	59230 ST AMAND LES EAUX	03 27 22 96 40
Centre hospitalier de Denain	25Bis, rue Jean Jaurès	59220 DENAIN	03 27 24 32 75 03 27 24 32 50
Centre hospitalier de Le Cateau	28, boulevard Paturle	59360 LE CATEAU CAMBRESIS	03 27 84 66 02

Les Équipes Spécialisées Alzheimer À Domicile (ESAD)

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
CAMBRESIS	SSIAD DE CAUDRY	<p>SSIAD - ESAD - AJ</p> <p>5 bd Jean Jaurès 59540 CAUDRY Tél. : 03 27 85 44 78 ruth.barros@croix-rouge.fr</p> <p><u>ESAD</u> : esad.caudry@croix-rouge.fr</p>
DOUAISIS	SSIAD CARMi - LALLAING	<p>rue Jehanne de Lalain BP 9 59167 LALLAING 03 27 99 32 11 michel.warusefel@secumines.org</p> <p><u>ESAD</u> : audrey.montagne@secumines.org 06 31 34 73 16</p>
DUNKERQUOIS	SSIAD ASSAD DUNKERQUE	<p>6-8 rue de Furnes - BP 4798 59 378 DUNKERQUE Cedex 1 03 28 65 86 66 assaddunkerque@wanadoo.fr</p> <p><u>ESAD</u> : 03 28 65 86 60 annie.ocquet@assad-dunkerque.org</p>
FLANDRE INTERIEURE	SSIAD DE BAILLEUL	<p>41 rue d'Ypres - 59270 BAILLEUL 03 28 49 24 03 ssiad@ville-bailleul.fr</p> <p><u>ESAD</u> : esad@ville-bailleul.fr</p>
LILLE	SSIAD THUMERIES	<p>3 rue Albert Samain 59 239 THUMERIES 03 20 86 96 53 ssiad@thumeries.fr</p> <p><u>ESAD</u> : fanny.carneaux.ssiad@thumeries.fr</p>
	SSIAD DE LINSSELLES	<p>ZA "les Watines" Allée Jean-Marie Verroye 59126 LINSSELLES 03 20 03 32 81 ssiad-linselles@wanadoo.fr</p> <p><u>ESAD</u> : sadlinselles.bethanie@gmail.com esadlille.bethanie@gmail.com</p>
	SSIAD DE FOURNES EN WEPPE	<p>700 rue Faidherbe 59134 Fournes-en-Weppes 03 20 44 08 50 ssiadpa.fournesenweppes@croix-rouge.fr residence.weppes@croix-rouge.fr <u>ESAD</u> : esad.fournes@croix-rouge.fr</p>
ROUBAIX TOURCOING	SSIAD du CHI WASQUEHAL	<p>2 rue Salvador Allende - BP 165 59 444 WASQUEHAL Cedex 03 20 89 65 40 ssiad@ch-wasquehal.fr</p>
	SSIAD du CCAS DE ROUBAIX	<p>46 Bd de Metz - 59100 ROUBAIX 03 20 02 06 66 klesage@ccas-roubaix.fr</p>
	SSIAD DE TOURCOING	<p>7 rue Gabriel Péri - 59200 TOURCOING 03 20 11 34 56 / 55 severine.pichon@ccas-tourcoing.fr</p>

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
SAMBRE-AVESNOIS	SSIAD LE QUESNOY	88 rue du 8 mai 1945 59 530 LE QUESNOY 03 27 14 86 14 direction@ch-lequesnoy.fr <u>ESAD</u> : 03 27 14 86 57
	SSIAD DE FOURMIES	54 rue Berthelot - 59610 FOURMIES Tél. : 03 27 60 35 93 <u>ESAD</u> : CH du Pays d'Avesnes - 2ème Etage Route d'Haut lieux - 59440 AVESNES Tél. : 03 27 56 55 65 esad@adar.pro
VALENCIENNOIS	SSIAD d'AULNOY LES VALENCIENNES Comité des Ages du Pays Trithois	rue pierre Brossolette - BP 70355 59 300 AULNOY LES VALENCIENNES 03 27 23 78 67 - 06 71 11 85 89 cvanmeerverenne.cds.ssiad@cdesages.com <u>ESAD</u> : 03 27 09 91 99 - 06 45 59 00 80
	SSIAD l'AVAD de DENAIN	9/11 rue Lazard Bernard - 59220 DENAIN - 03 27 44 08 06 peggy.perus@avad.pro 06 75 41 04 79

► Les Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TÉL ET MAIL	PILOTE TEL ET MAIL
ARTOIS - DOUAISIS	MAIA du Douaisis 248 av. Roger Salengro 59450 SIN-le-NOBLE 09 67 10 60 65	Anne DELAVAL 06 17 94 70 07 a.delaval@maia-douaisis.fr
HAINAUT CAMBRESIS	MAIA du Cambrésis 29 Bd Vauban 59 400 CAMBRAI 03 27 73 40 87 maiaducambresis@hotmail.fr	Delphine PLOMION 06 75 16 46 03
HAINAUT - SAMBRE AVESNOIS	MAIA Sambre-Avesnois Route d'Haut Lieu - BP 10209 59363 AVESNES-sur-HELPE Cedex 03 27 39 82 46 gestiondecas@maia-sambreavesnois.fr	Sabrina CARION 06 89 75 55 42 scarion@maia-sambreavesnois.fr
HAINAUT VALENCIENNOIS	MAIA du Valenciennois Siège social : Place de la Concorde - CS 50479 59 322 VALENCIENNES Cedex 03 61 10 33 36 pilotage@maia-valenciennois.fr Adresse postale : 19 rue des Anciens d'AFN 59320 SAINT AMAND-les-EAUX	Axelle PARENT 06 78 35 76 64 aparent@maia-valenciennois.fr

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TÉL ET MAIL	PILOTE TEL ET MAIL
LITTORAL DUNKERQUOIS	MAIA du Littoral-Flandres 30 Rue de Beaumont - 1er étage 59140 DUNKERQUE 03 28 21 67 73 contact@maialittoralflandres.fr	Juliette VROLANT 06 71 66 73 16 jvrolant@maialittoralflandres.fr
METROPOLE - FLANDRE INTERIEURE	MAIA Flandre Lys 40 rue de Lille 59 270 BAILLEUL contact@maia-flandrelys.fr	Audrey ALVES LESAGE 06 69 26 59 00 audrey.alves@maia-flandrelys.fr
METROPOLE - LILLE	MAIA Lille Métropole Sud- Est 7 rue Jean Baptiste Lebas 59 133 PHALEMPIN 03 20 90 01 01 maia.eollis@gmail.com	Anne-Sophie BARTIER 03 28 55 31 36 / 06 78 30 60 04 pilote.maia.eollis@gmail.com
METROPOLE - LILLE	MAIA Lille aggl. 53-55 rue Jean Jaurès Bât. A - 2ème étage 59000 LILLE 03 20 87 74 22	Sabine DELATTRE 03 20 87 74 71 delattre.sabine@ghicl.net
METROPOLE ROUBAIX TOURCOING	MAIA Tourcoing - Vallée de la Lys 15 rue de la Bienfaisance - 6ème étage 59200 TOURCOING 03 20 69 40 46	HERRERO Elodie courrier à adresser au CCAS de Tg 7 rue G. Péri - BP 60567 59208 TOURCOING CEDEX 06 38 12 21 48 elodie.herrero@ccas-tourcoing.fr
METROPOLE ROUBAIX TOURCOING	MAIA LISAS - CH de Roubaix 35 rue de Barbieux - CS 60359 59306 ROUBAIX Cédex 03 20 99 13 43	Thomas VAN LAETHEM 03 20 99 13 43 tvanlaethem@maia-lisas.fr

Les EHPAD avec PASA

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
CAMBRESIS	CAUDRY	EHPAD "Léonce Bajart" du C.H. du QUESNOY 1 bd du 8 mai 1945 - BP 194 - 59544 CAUDRY	03 27 75 57 57 residence-bajart@ch-lequesnoy.fr
	HONNECOURT	EHPAD "la Joncquièrre" 1 rue Gouzeaucourt - 59266 HONNECOURT	03 27 78 55 06
	NEUVILLE- ST-REMY	EHPAD "Les Edelweiss "- Floralys 185 rue de Lille - 59554 NEUVILLE-ST-REMY	03 27 37 67 15 ehpad.neuville@floralys.fr
DOUAISIS	DOUAI	EHPAD "Les logis Douaisiens" 57 avenue Gounod - 59500 DOUAI	03 27 08 09 00 accueillogis@mav.asso.fr
	LAMBRES- lez-DOUAI	EHPAD "Les Jardins de Théodore" 243 rue Hubert Reeves- 59552 LAMBRES-lez-DOUAI	03 27 88 79 05 direction.residence-lesjardinsdetheodore@fces.fr
	SAMEON	EHPAD "Le Pèvéle" 184 rue de l'Eglise - 59310 SAMEON	03 20 61 52 55 direction.residence-lepevele@fces.fr
	SIN-LE NOBLE	EHPAD "Pierre Wautriche" 248 avenue Roger Salengro - 59450 SIN-le-NOBLE	03 27 71 32 71 direction.residence-pierrewautriche@fces.fr

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
DUNKERQUOIS	BERGUES	EHPAD "Résidence Saint Jean" 41 avenue Félix Baert - 59380 BERGUES	03 28 68 62 99 stjean.residence@wanadoo.fr
	BOURBOURG	EHPAD "Oliver Varlet" 17 rue verte - 59630 BOURBOURG	03 28 22 29 41 ehpad.o.varlet@nordnet.fr
FLANDRE INTERIEURE	ARMENTIERES	EHPAD "Françoise de Luxembourg" du C.H. 23 rue Delattre de Tassigny - 59280 ARMENTIERES	03 20 48 10 30 direction@ch-armentieres.fr
	BAILLEUL	EHPAD "les dentellières" du CH 40 rue de Lille - 59270 BAILLEUL	03 28 43 70 00 direction@ch-bailleul.fr
	CASSEL	EHPAD "Résidence Les Hauts de Flandre" 633 avenue Albert Mahieu - 59670 CASSEL	03 28 42 44 30
	ESTAIRES	EHPAD "Résidence les Charmilles" 10 rue Saint Vincent de Paul - 59940 ESTAIRES	03 28 48 85 22
	HAZEBROUCK	EHPAD "Le clos des tilleuls" du C.H. 1 rue de l'Hôpital - BP 209 - 59190 HAZEBROUCK	03 28 42 67 00 CLOS_DES_TILLEULS@ch-hazebrouck.fr
	PERENCHIES	EHPAD "Domaine des Tuileries" - Parc de la Tuilerie 7 place des Anciens Combattants - 59840 PERENCHIES	03 20 22 44 38 domainedestuileries@wanadoo.fr
	STEENWERCK	EHPAD "Résidence Abbé Lefrançois" 24 rue du Stade - 59181 STEENWERCK	03 28 49 96 59 maison-retraite-steenwerck@wanadoo.fr
	LILLE	ANNOEULLIN	EHPAD "Les Jardins Argentés" Chemin Desnoullet - 59112 ANNOEULLIN
CAPINGHEM		EHPAD Saint François de Sales - Quartier Humanité 115 rue du Grand But - 59160 CAPINGHEM	03 20 22 57 80 ehpadsaintfrancoisdesales@ghicl.net
LA MADELEINE		EHPAD "Tiers Temps Saint Maur" 15 avenue Saint Maur - 59110 LA MADELEINE	03 20 15 68 68 saint-maur-madeleine@domusvi.com
LAMBERSART		EHPAD "Soleil d'Automne" - Quartier Canteleu 3 place Nouveau Canteleu - 59130 LAMBERSART	03 20 00 88 79
LILLE		EHPAD "Résidence Edilys" 37 rue Meurein - 59000 LILLE	03 20 14 31 31 edilysaccueil@afeji.org
LILLE		EHPAD "Marguerite Yourcenar" - Centre FERON-VRAU 117 rue de Condé - CS 90255 - 59019 LILLE Cedex	03 20 78 59 62 contact@feron-vrau.com
LILLE		EHPAD "Notre Dame d'Espérance" - Centre FERON-VRAU 291 bd Victor Hugo - CS 90255 - 59019 LILLE Cedex	03 20 78 59 59 contact@feron-vrau.com

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
LILLE	LILLE	EHPAD "Saint Jean" 73 rue des Stations - 59800 LILLE	03 20 13 26 00 accueil-saintjean@orange.fr
	MARCQ EN BAROEUL	EHPAD "Les Marronniers" 45 avenue de la Marne - 59700 MARCQ EN BAROEUL	03 20 72 65 75 residencelesmarronniers@ager-asso.fr
	SECLIN	EHPAD du C.H. Avenue des marronniers - BP 109 - 59471 SECLIN	03 20 62 70 02 directiongenerale@ghsc.fr
	VILLENEUVE D'ASCQ	EHPAD "Les Orchidées" 145 rue de Lille - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	03 20 19 62 62 contact.villeneuve@lesorchidees.fr
	WAMBRECHIES	EHPAD "Résidence Obert" 2 bis rue Obert - 59118 WAMBRECHIES	03 20 63 60 60 residence.obert.wambrechies@wanadoo.fr
ROUBAIX TOURCOING	NEUVILLE- en-FERRAIN	EHPAD "la fleur de l'âge" 20 bis allée des sports - 59960 NEUVILLE-en-FERRAIN	03 20 94 09 28
	QUESNOY- sur-DEULE	EHPAD "les lys blancs" 55 rue Saint Vincent - 59890 QUESNOY-sur-DEULE	03 20 78 92 47 lysblancs.residence@wanadoo.fr
	ROUBAIX	EHPAD "La Fraternité" du CH 20 avenue Julien Lagache - 59056 ROUBAIX Cédex 1	03 20 99 31 31 secretariat.direction@ch-roubaix.fr
	ROUBAIX	EHPAD "les verts prés" du C.H. Rue Pierre de Coubertin - 59100 ROUBAIX	03 20 99 32 56 secretariat.direction@ch-roubaix.fr
	ROUBAIX	EHPAD "les Orchidées" 5 rue Henri Bossut - 59100 ROUBAIX	03 20 66 79 79 contact.roubaix@lesorchidees.fr
	TOURCOING	EHPAD "Résidence Mahaut de Guisnes" du C.H. 155 rue du Président Coty - 59200 TOURCOING	03 20 69 47 00 gerontologie@ch-tourcoing.fr
SAMBRE- AVESNOIS	HAUTMONT	EHPAD du C.H. 136 rue Gambetta - 59330 HAUTMONT	03 27 63 60 20 direction@ch-hautmont.fr
	LE QUESNOY	EHPAD "Résidence Harmonie" rue du Faubourg Fauroeux - 59530 LE QUESNOY	03 27 49 10 33 jp.brygo@sinoplies.fr
	LE QUESNOY	EHPAD "les Chênes" du C.H. 90 rue du 8 mai - BP 20061 - 59530 LE QUESNOY	03 27 14 86 52 direction@ch-lequesnoy.fr
VALENCIENNOIS	AULNOYE- lez-VALENCIENNES	EHPAD "Harmonie" Rue Pierre Brossolette - 59300 AULNOY-lez-VALENCIENNES	03 27 23 78 00
	BOUCHAIN	EHPAD "Dronsart" 60 rue Anthénon Cauchy - 59111 BOUCHAIN	03 27 35 70 21 directeur@ehpad-dronsart.fr
	MARCHIENNES	EHPAD "Emile Dubois" 2 route d'Orchies - 59870 MARCHIENNES	03 27 99 26 00
	MARQUETTE- en-OSTREVANT	EHPAD "le champ d'or" Rue Nicolas Galliez - 59252 MARQUETTE-en-OSTREVANT	03 27 35 55 55

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
VALENCIENNOIS	QUIEVRECHAIN	EHPAD "les Feuillantines" Rue du Long - 59920 QUIEVRECHAIN	03 20 19 06 00 contact@les-feuillantines.com
	SAINT AMAND-les-EAUX	EHPAD "Résidence Estreelle" 43 place du 11 novembre - 59230 SAINT AMAND-les-Eaux	03 27 22 96 49 bchiarello@ch-saint-amand-les-eaux.fr

► Les unités Hébergement Renforcées (UHR)

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
CAMBRESIS	LE CATEAU	Centre Hospitalier de Le Cateau EHPAD "Résidence d'Automne" 28 bd Paturle - 59360 LE CATEAU-CAMBRESIS	03 27 84 66 66 automme@ch-lecateau.fr direction@ch-lecateau.fr
DOUAI	DOUAI	Centre Hospitalier de Douai - USLD Route de Cambrai - BP 10740 - 59507 DOUAI CEDEX	03 27 94 70 10 alexandre.berteloot@ch-douai.fr andre.domdeyne@ch-douai.fr dg@ch-douai.fr
DUNKERQUOIS	GRANDE SYNTHÉ	Polyclinique de Grande Synthe USLD Avenue de la Polyclinique - 59760 GRAND SYNTHÉ	03 28 28 55 71 cecile.goze@pg-s.com Kodjo.Onipoh@pg-s.com
LILLE	HAUBOURDIN	EHPAD "Jehanne de Luxembourg" 29 rue Henri Barbusse - BP 600 - 59481 HAUBOURDIN CEDEX	03 20 10 15 15 direction@ghlh.fr
	LILLE	Centre Hospitalier Régional Universitaire - USLD Hôpital des Bâteliers - Gériatrie 23 rue des Bâteliers - 59037 LILLE CEDEX	03 20 44 45 83 anne-sophie.neirinck@chru-lille.fr francois.puisieux@chru-lille.fr Virginie.SION@CHRU-LILLE.FR Laurent.PROVIN@CHRU-LILLE.FR Annie.Selosse@chru-lille.fr
	SECLIN	EHPAD "les Augustines" du CH Rue d'Apolda - 59113 SECLIN	03 20 62 75 82 directiongenerale@ghsc.fr virginie.delattre@ghsc.fr
ROUBAIX TOURCOING	TOURCOING	EHPAD "Les Maisonnées" du Centre Hospitalier 155 rue du Président Coty - 59200 TOURCOING	03 20 69 47 50 gerontologie@ch-tourcoing.fr rmbonfante@ch-tourcoing.fr
VALENCIENNOIS	VALENCIENNES	Centre Hospitalier de Valenciennes Résidence du Val d'Escaut - USLD Avenue Désandrouin - 59322 VALENCIENNES	03 27 23 30 63 soyez-s@ch-valenciennes.fr golebski-m@ch-valenciennes.fr dambre-d@ch-valenciennes.fr

Les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)

CHRU de Lille	Hôpital Fontan II Rue André Verhaeghe	59037 LILLE cedex	03 20 44 58 51
Centre hospitalier de Seclin	Rue d'Apolda	59113 SECLIN cedex	03 20 62 70 98
Centre médical du mont des Flandres (CMMF -EPSM)	49bis, rue Neuve Eglise	59270 BAILLEUL	03 28 43 47 35
Groupe hospitalier Loos Haubourdin	29, rue Henri Barbusse	59481 HAUBOURDIN	03 62 21 04 00
Polyclinique de Grande Synthé	Avenue de la Polyclinique	59760 GRANDE SYNTHÉ	03 28 58 60 30 poste 0148
Clinique du Château Lamotte	48, chemin de La Motte	59870 MARCHIENNES	03 27 99 57 91
Centre hospitalier de Le Quesnoy	Gériatrie 90, rue du 8 mai 1945	59530 LE QUESNOY	03 27 14 89 30 03 27 14 89 91 03 27 14 92 55
Centre hospitalier de Hautmont	136, rue Gambetta	59330 HAUTMONT	03 27 63 60 32

Les Plateformes d'accompagnement et de répit

TERRITOIRE OU ZP ARS	NOM ET ADRESSE DE LA PLATEFORME	TÉL PFR	MAIL PFR
CAMBRESIS	Maison des aidants du Cambrésis CH de Le Cateau 28 bd Paturle - 59360 LE CATEAU	03 27 84 66 97 06 85 69 19 31	maisondesaidants@ch-lecateau.fr direction@ch-lecateau.fr tlietin@ch-lecateau.fr (IDEC)
DOUAISIS	Maison des aidants du Douaisis Résidence La Fonderie 67 rue de la Fonderie 59500 DOUAI	03 27 93 77 85	contact.pfr-douaisis@fces.fr Jean-Luc.SWIROG@fces.fr christelle.leporcq@fces.fr
DUNKERQUOIS	Maison d'Alois 27 rue de la Gare - 59380 BERGUES	03 28 62 88 46	maisondalois@apapad.fr direction@apapad.fr maisondalois@yahoo.fr
FLANDRE INTERIEURE	Maison des Aidants de la Flandre Intérieure Pôle de Gériatrie du CH d'Armentières 18 rue du Maréchal Foch 59280 ARMENTIERES	03 20 48 11 54	maisondesaidants@ch-armentieres.fr s.budin@ch-armentieres.fr
LILLE	Maison des Aidants Métropole Lille Résidence Léopoldine 146 ter bd Victor Hugo 2ème Etage - Appt 23 CS 90255 - 59019 LILLE CEDEX www.maisondesaidantsmetropolert.fr	03 20 42 50 82	p.maisondesaidants@feron-vrau.com maisondesaidants@feron-vrau.com
ROUBAIX	Maison des Aidants Métropole Roubaix-Tourcoing 1 place de la gare - 59100 ROUBAIX	03 20 28 64 49	roubaix.maisondesaidants@feron-vrau.fr maisondesaidants@feron-vrau.com p2.maisondesaidants@feron-vrau.com
SAMBRE AVESNOIS	Plateforme de répit de Sambre Avesnois Accueil de jour de l'EHPAD "les Tilleuls" 69 rue d'Hautmont - 59600 MAUBEUGE	03 27 61 94 69	accueildejourpfr@afeji.org rstrzelecki@afeji.org lhermitte@afeji.org
	Plateforme de répit du Valenciennois - Quercitain Centre Hospitalier de Le Quesnoy Résidence Vauban 25 rue Jean Jaures - 59530 LE QUESNOY	03 27 14 86 31 06 76 96 50 11	plateforme.repit@ch-lequesnoy.fr N.Duterte@ch-lequesnoy.fr

DÉPARTEMENT DE L'OISE (60)

Les consultations mémoire référentes de territoire

CH Beauvais	Pavillon Jacoby Avenue Léon Blum BP 40319	60000 Beauvais	03 44 11 22 06
CH Compiègne	8 avenue Henri Adnot	BP 50029 60321 Compiègne cedex	03 44 23 62 14
CH Senlis	14 Avenue Paul Rouge	60300 Senlis	03 44 21 70 00
CH Creil	Boulevard Laennec	60100 Creil	03 44 61 60 00

Les consultations avancées

CH Clermont	rue Frédéric Raboisson	60600 Clermont de l'Oise	03 44 77 35 09
CH Noyon	Avenue Alsace Lorraine	60400 Noyon	03 44 44 42 13

Les Équipes Spécialisées Alzheimer À Domicile (ESAD)

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
OISE EST	SSIAD ABEJ Coquerel	12 rue Jean Lenoir 60350 Pierrefonds 03 44 42 77 31 asd@abej-coquerel.org siege@abej-coquerel.org
	SSIAD SENLIS ASSOCIATION LA COMPASSION	57 bis rue de brichebay 60300 Senlis 03 44 25 13 89 contact@lacompassion.fr
	SSIAD ASDAPA COMPIEGNE	8 place de l'ancien Hôpital 60200 Compiègne 03 44 40 25 83 contact@asdapa.asso.fr
OISE OUEST	SSIAD HL CREVECOEUR LE GRAND	18 place de l'Hotel de Ville 60360 Crèvecœur le Grand

Les Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie (MAIA)

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TEL ET MAIL	PILOTE - TEL ET MAIL
OISE EST	MAIA OISE EST arc Tertiaire de La Croix Saint Ouen 64, rue Claude Bourgelat 60610 LA CROIX SAINT OUEN 03 44 75 19 03	Amandine BAUDUIN maia@hygiesante.org 06 10 56 30 35

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
OISE EST	VILLA ST REGIS	EHPAD Villa St Régis 7 rue gramont - 60200 COMPIÈGNE	03 44 20 89 89 direction-ve@epinomis.fr
	ATTICHY	Résidence Pillet Willy 2 rue des Noyonvals - 60400 ATTICHY	03 44 85 45 00 ehpad.attichy@tempsdevie.fr
	CHANTILLY	Centre Gériatrique Condé Place Maurice Versepuy - 60500 CHANTILLY	03 44 67 44 67 accueil@fondation-conde.com
	COMPIÈGNE	EHPAD CHICN 2 rue de la Justice - 60200 COMPIEGNE	03 44 23 69 01 cfsdirection.secretariat@ch-compiegneoyon.fr
	EVE	EHPAD "Le Château d'Eve" 1 rue du point du jour - 60330 EVE	03 44 60 52 06 info@chateaudeve.com
	GOUVIEUX	EHPAD "La Fontaine Médicis" 1493 rue de la Chaussée - 60270 GOUVIEUX	03 44 58 02 22 medicis-gouvieux@domusvi.com
	GUISCARD	EHPAD "Gerard de Berny" 48 rue du Château - 60640 GUISCARD	03 44 43 20 40 contact@fondationdeberny.fr
	LIANCOURT	MR Liancourt 1 rue Marcel Cachin - 60140 LIANCOURT	03 44 73 02 27 maison.retraite.liancourt@orange.fr
	MONCHY ST ELOI	EHPAD "La Grande Prairie" 2 rue de la Croix Blanche - 60290 MONCHY ST ELOI	03 44 31 31 00 referent-administratif.la-grande-prairie@korian.fr
	NOYON	EHPAD CHICN avenue Alsace Lorraine - 60400 NOYON	03 44 44 46 75 rsrdirection.secretariat@ch-compiegneoyon.fr
	ORROUY	EHPAD "La Valouise" Route de Verberie - 60129 ORROUY	03 44 88 38 90 la.valouise@wanadoo.fr
	PONT SAINTE MAXENCE	EHPAD "Pont Sainte Maxence" 5 rue Ambroise Croizat - 60721 PONT SAINT MAXENCE	03 44 31 77 00 sec-direction@ch-pont.fr
	PONTPOINT	EHPAD "Jardin Médicis" 31 place de la ferme du fay - 60700 PONTPOINT	03 44 56 82 82 adir-medicis-pontpoint@domusvi.com
VERBERIE	EHPAD "Saint Corneil" 10, rue Saint-Nicolas - 60410 VERBERIE	03 44 40 64 70	
OISE OUEST	BEAUVAIS	EHPAD La Compassion 59 rue d'Amiens - BEAUVAIS	03 44 05 92 92 secretariat.beauvais@lacompassion.fr
	CHAUMONT	EHPAD La Compassion 4 bis rue de la Libération - 60240 CHAUMONT EN VEXIN	03 44 49 43 00 secretariat.chaumont@lacompassion.fr
	DOMFRONT	EHPAD La Compassion 1 allée Jean du Puy - 60420 DOMFRONT	03 44 51 52 53 secretariat.domfront@lacompassion.fr
	BEAUVAIS	EHPAD 40 avenue Léon Blum - 60000 BEAUVAIS	03 44 11 24 07 a.pointcheval@ch-beauvais.fr

Les unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
OISE OUEST	BEAUVAIS	CH de Beauvais avenue Léon Blum BP 40319 - 60000 BEAUVAIS	03 44 11 24 30 x.cnockaert@ch-beauvais.fr c.zinetti@ch-beauvais.fr
OISE EST	COMPIEGNE	CH de Compiègne 8 avenue Henri Adnot BP 50029 - 60321 COMPIEGNE	03 44 23 69 02 y.beucher@ch-compiegneoyon.fr f.blaizeau@ch-compiegneoyon.fr

Les Plateformes d'accompagnement et de répit

TERRITOIRE OU ZP ARS	NOM ET ADRESSE DE LA PLATEFORME	TEL PFR	MAIL PFR
OISE-EST	Plateforme de répit de Liancourt 1 rue Marcel Cachin - BP 9001 60332 LIANCOURT	03 44 73 02 27	plateforme.repit.liancourt@orange.fr hubert.derche@orange.fr
OISE-OUEST	Plateforme de répit de la communauté hospitalière de l'Oise Ouest Hôpital de Beauvais Bât Beaupré 60021 BEAUVAIS	03 44 11 26 27	plateformederepit@gcs-ch20.fr a.seret@ch-beauvais.fr c.dallancourt@ch-beauvais.fr ch.dekerpel@ch-beauvais.fr

Les Équipes Spécialisées Alzheimer À Domicile (ESAD)

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
OISE EST	SSIAD ABEJ Coquerel	12 rue Jean Lenoir 60350 Pierrefonds 03 44 42 77 31 asd@abej-coquerel.org siege@abej-coquerel.org
	SSIAD SENLIS ASSOCIATION LA COMPASSION	57 bis rue de brichebay 60300 Senlis 03 44 25 13 89 contact@lacompassion.fr
	SSIAD ASDAPA COMPIEGNE	8 place de l'ancien Hôpital 60200 Compiègne 03 44 40 25 83 contact@asdapa.asso.fr
OISE OUEST	SSIAD HL CREVECOEUR LE GRAND	18 place de l'Hotel de Ville 60360 Crèvecœur le Grand

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (62)

Les consultations mémoire référentes de territoire

Centre hospitalier de Calais	Neurologie 1601, boulevard des Justes BP 339	62107 CALAIS cedex	03 21 46 33 83
Centre hospitalier de St Omer	Gériatrie Route de Blendecques	62570 HELFAUT	03 21 88 73 40
Centre hospitalier de Boulogne sur Mer	Neurologie Allée Jacques Monod	62200 BOULOGNE SUR MER	03 21 99 30 56
Fondation Hopale	Neurologie 47, rue du Dr Calot	62608 BERCK SUR MER	03 62 88 27 00 03 62 88 27 15
Centre hospitalier de Lens	Neurologie et gériatrie 99, route de la Bassée	62307 LENS cedex	03 21 69 12 13
Centre hospitalier de Béthune	Neurologie rue Delbecque	62660 BEUVRY	03 21 64 40 09
Centre hospitalier d'Arras	Neurologie et gériatrie 57, avenue Winston Churchill	62022 ARRAS cedex	03 21 21 13 61

Les consultations mémoire de proximité

Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil	Gériatrie Route départementale 140 BP 8	62180 RANG DU FLIERS	03 21 89 35 96
Centre hospitalier privé de l'Artois	Clinique Anne d'Artois 100, rue Emile Basly	62400 BETHUNE	03 21 63 87 20
Centre hospitalier du Ternois	Rue d'Hesdin	62130 ST POL sur TERNOISE	03 21 03 20 00
Centre hospitalier de Carvin	Rue de la Peine	62220 CARVIN	03 20 62 75 35 (tél de Seclin)

Les Équipes spécialisées Alzheimer À Domicile (ESAD)

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
ARRAGEOIS	SSIAD D'ECOUST SAINT MEIN	pl du Général de Gaulle 62128 ECOUST SAINT MEIN 03 21 48 94 96 cdelattre@siad-coust.fede62.admr.org ESAD : cdelattre@siad-ecoust-fede62.admr.org
	SSIAD St POL SUR TERNOISE -ADMR	88 rue de Wathieumetz 62 130 ST POL SUR TERNOISE 03 21 03 34 24 siad-stpol@siad-stpol.fede62.admr.org ESAD : Esadstpol@orange.fr
AUDOMAROIS	SSIAD AIRE SUR LA LYS	rue Jean Monnet BP 40011 62921 AIRE SUR LA LYS 03 21 95 42 52 soins@assadaire.fr ESAD : esad@assadaire.fr

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES
BETHUNE BRUAY	SSIAD DE LOCON	84 rue de l'Egalité 62400 LOCON 03 21 64 89 57 ssiadlocon@wanadoo.fr <u>ESAD</u> : 03 21 64 89 62
	SSIAD DE BETHUNE - SANTELYS	Technoparc Futura 62400 BETHUNE 03 62 28 80 00 ssiad@santelys.asso.fr
BOULONNAIS	SSIAD du CCAS de BOULOGNE-sur-MER	25 bd Daunou 62321 BOULOGNE-sur-MER ccasgerontologie@ville-boulogne-sur-mer.fr 03 21 87 96 54
CALAISIS	SSIAD ARDRES	430 avenue de Calais BP 53 62 610 ARDRES 03 21 82 10 83 amb.ardres@wanadoo.fr IDE Coordinatrice : Caroline LUYSSAERT 03 21 82 85 75
LENS HENIN	SSIAD CARMi – BULLY LES MINES – Antenne LIEVIN	2 Bd de la cité deux 62 160 BULLY LES MINES 03 21 72 03 76 nadege.hermant@secumines.org <u>ESAD</u> : EMA 62 57 route de La Bassée - 62300 LENS 03 21 13 05 89
	SSIAD DE CARVIN	23 rue Thibault - 62220 CARVIN - 03 21 74 94 85 siad@carvin.fr <u>ESAD</u> : esad@carvin.fr
MONTREUILLOIS	GCMS du MONTREUILLOIS (SSIAD de Montreuil et de Beaurainville)	4 rue Carnot 62170 MONTREUIL 03 21 81 29 10 sad-aspm@wanadoo.fr <u>ESAD</u> : esad-montreuillois@orange.fr

► Les Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'Aides et de soins (MAIA)

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TEL ET MAIL	PILOTE - TEL ET MAIL
ARTOIS - ARRAGEOIS	MAIA de l'Arrageois 87 place Chanteclair 62223 ST NICOLAS-lez-ARRAS (03 21 21 50 51 maia.arrageois@pasdecalais.fr	Jocelyne VANQUATEM (03 21 15 12 90 vanquatem.jocelyne@pasdecalais.fr
ARTOIS - BETHUNE BRUAY	MAIA du BéthunoisZone technoparc Futura - Innoforum Rue de l'université - 62400 BETHUNE TEL 03 21 01 66 87 maison.autonomie.artois@pasdecalais.fr	Aurélien DANTOIS TEL 03 21 01 66 87 danthois.aurelien@pasdecalais.fr

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TEL ET MAIL	PILOTE - TEL ET MAIL
ARTOIS - LENS HENIN	MAIA Lens Henin 24 rue Mélusine 62252 HENIN BEAUMONT Cédex 03 21 21 48 51	Elsa VAERNEWYCK 03 21 21 48 51 vaernewyck.elsa@pasdecalais.fr
LITTORAL - AUDOMAROIS	MAIA de l'Audomarois Centre administratif Saint Louis, 16 Rue du Saint Sépulcre 62500 SAINT OMER TEL 03 21 12 28 37 maison.autonomie.audomarois@pasdecalais.fr	Aurélié BOUREL TEL 03 21 11 34 55 bourel.aurelie@pasdecalais.fr
LITTORAL - BOULONNAIS	MAIA du Boulonnais 153 rue de Brequerecques - BP 153 62321 BOULOGNE sur MER TEL 03 21 99 46 66 maia.boulonnais@pasdecalais.fr	Arnaud DETOUT TEL 03 21 99 46 70 detout.arnaud@pasdecalais.fr
LITTORAL - CALAISIS	MAIA - Installation à venir	
LITTORAL - MONTREUILLOIS	MAIA du Montreuillois Place Saint Walloy 62 170 MONTREUIL SUR MER TEL 03 21 90 00 00 maison.autonomie.montreuillois@pasdecalais.fr	Annie DELATTRE delattre.annie@pasdecalais.fr

Les EHPAD avec PASA

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
ARRAGEOIS	CORBEHEM	EHPAD "La Quiétude" 29/3 rue de Gouy - 62112 CORBEHEM	03 27 88 88 62 direction.residence-laquietude@fces.fr
	DAINVILLE	EHPAD "Résidence Dainville" Avenue de l'hyppodrome - 62000 DAINVILLE	03 21 24 43 50 geriatrie@ch-arras.fr
AUDOMAROIS	ARQUES	EHPAD "les Fontinettes" 15 rue Vaillant Couturier - 62510 ARQUES	03 21 12 27 61 ehpad@fontinettes.eu
	ESQUERDES	EHPAD Maison Bernard DEVULDER 25, rue Bernard Chochoy - 62380 ESQUERDES	03.21.95.26,98 secretariat@ehpad-b-devulder.fr
	LONGUENESSE	EHPAD "Raymond Dufay" place de l'Hôtel de ville - 62967 LONGUENESSE CEDEX	03 21 38 90 80 ehpadlonguennesse@vieactive.asso.fr
BETHUNE-BRUAY	BEUVRY	EHPAD "Résidence de France" 673 rue du Gal Leclercq - 62660 BEUVRY	03 21 61 87 87
	SAILLY-sur-LA LYS	EHPAD "Résidence les près de Lys" 22 rue Jean Monnet - 62840 SAILLY-sur-LA LYS	03 21 63 16 90 ehpadsailly@vieactive.asso.fr
	VERQUIN	EHPAD "Saint Camille" 1 rue Desmazières - 62131 VERQUIN	03 21 68 75 42 residencesaintcamille@wanadoo.fr

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
BOULONNAIS	CAFFIERS	EHPAD "Notre Dame des Campagnes" 172 rue du Père Duchesnes - 62132 CAFFIERS	03 21 46 51 51 ndc.caffiers@yahoo.com
LENS-HENIN	CARVIN	Maison de Retraite "les Orchidées" Rue Baggio - 62220 CARVIN	03 21 77 47 45 accueil-ehpad@ch-carvin.fr
MONTREUILLOIS	CUCQ	EHPAS "La fontaine médicis" 360 avenue de l'Europe- 62780 CUCQ	03 21 84 19 83 medicis-cucq@domusvi.com
	FRUGES	EHPAD "Les Eprioux" 49 rue du Saint Esprit - 62310 FRUGES	03 21 47 17 77 maisonderetraitefruges@wanadoo.fr
	HUBY SAINT LEU	EHPAD "Gabrielle Hielle" Avenue du Général Leclerc - 62140 HUBY SAINT LEU	03 21 90 13 00 ehpadhubysaintleu@mgen.fr
	MONTREUIL- sur-MER	EHPAD "Saint Walloy" - CHAM 16 place Saint Walloy - 62170 MONTREUIL-sur-MER	03 21 90 15 80 psarris@ch-montreuil.fr

Les unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
ARRAGEOIS	DAINVILLE	Résidence de Dainville Avenue de l'Hippodrome - 62000 DAINVILLE	03 21 24 43 45 geriatrie@ch-arras.fr isabelle.caron@ch-arras.fr
	SAINT POL SUR TERNOISE	Centre Hospitalier - USLD Rue d'Hesdin - BP 90079 - 62165 ST POL/TERNOISE CEDEX	03 21 03 20 00 Jeanne-Marie.MARION-DRUMEZ@ch-arras.fr chternois@chternois.fr
BETHUNOIS	BETHUNE	EHPAD Germon Gauthier - CH de Béthune Rue Delbecque - BP 809 - 62408 BETHUNE CEDEX	03 21 64 41 56 sec.germon@ch-bethune.fr ddeschildre@ch-bethune.fr
BOULONNAIS	BOULOGNE- sur-MER	EHPAD du Centre Hospitalier "La Frégate" 87 rue de la Paix - BP 609 - 62321 BOULOGNE-sur-MER	03 21 99 30 66 sec-duflos@ch-boulogne.fr
CALAISIS	CALAIS	EHPAD "La Roselière" du C.H de Calais - USLD Pôle Santé du Virval - 1601 bd des Justes - BP 33 62107 CALAIS CEDEX	03 62 61 51 00 f.dupont@ch-calais.fr direction@ch-calais.fr
LENS- HENIN	LENS	EHPAD "Montgré" du C.H. de LENS 41 rue Henri Mailly - 62300 LENS	03 21 69 19 47 emacowiak@ch-lens.fr asdelhaye@ch-lens.fr
	BULLY LES MINES	EHPAD "L'Aquarelle" Boulevard Lamendin - 62160 BULLY LES MINES	03 21 45 87 20 afievet@ahnac.com

Les unités Cognitivo-Comportementales (UCC)

Centre hospitalier de Boulogne sur mer	Allée Jacques Monod	62200 BOULOGNE SUR MER	03 21 99 30 55
Centre hospitalier de l'arrondissement de Montreuil	Route départementale 140 BP 8	62180 RANG DU FLIERS	03 21 89 48 41 03 21 89 35 43
Centre hospitalier d'Arras	Boulevard Besnier	62022 ARRAS cedex	03 21 21 10 10 poste 43491
Polyclinique de Riaumont-Liévin	Avenue de l'Entre 2 Monts	62800 LIEVIN	03 21 44 84 99

Les Plateformes d'accompagnement et de répit

TERRITOIRE OU ZP ARS	NOM ET ADRESSE DE LA PLATEFORME	TEL PFR	MAIL PFR
ARRAGEOIS	Plateforme de répit du Ternois 172 à 178 rue d'Hesdin 62130 GAUCHIN-VERLOINGT	03 21 47 07 70	plateforme.repit@chternois.fr
	Maison des aidants de l'Arrageois 38 rue Aristide Briand 62223 ST NICOLAS-LEZ-ARRAS	03 21 55 36 78 03 21 22 79 39	maison-des-aidants@accueillerelais.fr
AUDOMAROIS	Plateforme de répit de l'Audomarois Résidence des Fontinettes 15 rue Paul Vaillant Couturier 62510 ARQUES	03 21 12 27 61 07 84 32 90 41	plateformederepit@fontinettes.eu
BETHUNE BRUAY	Relais des Aidants CH de Béthune 27 Rue Delbecque - CS 10809 - 62408 BETHUNE CEDEX	03 21 61 45 45	relaisaidants@ch-bethune.fr cvenel@ch-bethune.fr
BOULONNAIS	Plateforme de répit du Boulonnais 146 avenue Ferber - BP 10 62250 MARQUISE	07 78 41 43 21	pfrlittoralboulonnais@groupehouzel.fr
CALAISIS	Plateforme de répit - EHPAD La Roselière (CH de CALAIS) Pôle Santé du virval 1601 Bd des Justes - 62100 CALAIS	03 62 61 51 00	admission.ehpad@ch-calais.fr
LENS HENIN	Maison des Aidants de Hénin Carvin EHPAD Les Orchidées Groupe hospitalier Seclin-Carvin rue d'apdda - BP 109 59471 SECLIN CEDEX	03 21 77 47 48 03 21 77 47 05	maisondesaidants@ghsc.fr Melanie.vanmiegem@ghsc.fr (psychologue) Myrtille.grave@ghsc.fr (psychologue)
	Plateforme de répit "le temps d'une pause" 63 chemin du Bossu 62680 MERICOURT (territoire de Lens Liévin)	03 61 19 60 72	plateforme.aidants@apreva-rms.fr pierre.bara@apreva-rms.fr
MONTREUILLOIS	Maison des Aidants du Montreuillois EHPAD Les Oyats 16 avenue du Dr Fouchet 62600 BERCK-sur-MER	03 21 89 43 86	maisondesaidants@ch-montreuil.fr PSARRIS@ch-montreuil.fr dgendre@ch-montreuil.fr

DÉPARTEMENT DE LA SOMME (80)

Les consultations mémoire référentes de territoire

CH Abbeville	43 rue de l'Isle	80100 Abbeville	03 22 25 50 01
---------------------	------------------	-----------------	----------------

Les consultations avancées

CH Péronne	Place du Jeu de Paume	80200 Péronne	03 22 83 60 00
-------------------	-----------------------	---------------	----------------

Les Équipes spécialisées Alzheimer À Domicile (ESAD)

TERRITOIRE/ZONES DE PROXIMITÉ ARS	PORTEUR DE L'ESAD	COORDONNÉES SSIAD PORTEUR ET ESAD
SOMME	SSIAD - ASSOCIATION SAINT JEAN	6 rue Jean Perrin 80200 Peronne 03 22 84 48 61
	SSIAD EPISSOS AIRAINES	2 rue de l'Hospice 80270 Airaines 03 22 29 45 55
	SSIAD ADACA ACHEUX EN AMIENOIS	37 rue Raymond de Wazières 80560 Acheux en Amienois aines.acheuxenamienois@wanadoo.fr
	SPASAD CROIX ROUGE AMIENS MONTDIDIER	15 rue de la Délivrance 80000 Amiens Lisa.Bourel@croix-rouge.fr

Les EHPAD avec PASA

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
SOMME	AIRAINES	EHPAD d'Airaines 2 rue de l'Hospice - 80270 AIRAINES	03 22 29 65 50
	BRUAY SUR SOMME	EHPAD "Louis Marais d'Arc" 1 rue Chevalier de la Barre - BRUAY SUR SOMME	03 22 76 01 41 m.r-louise-marais@wanadoo.fr
	CAGNY	EHPAD "Saint Joseph" 2 Rue Jean Catelas - 80330 CAGNY	03 22 50 30 90
	CRECY EN PONTTHIEU	EHPAD "La Forêt" Rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque - 80150 CRECY EN PONTTHIEU	03 22 23 01 17
	DOULLENS	EHPAD du CH rue de Routequeue - 80600 DOULLENS	03 22 32 33 33 direction@ch-doullens.fr
	FOUILLOY	EHPAD "Hyppolyte Noiret" rue Hyppolyte Noiret - 80800 Fouilloy	03 22 96 42 42 m.r.fouilloy@wanadoo.fr

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
SOMME	HAM	EHPAD du CH 56 rue de Verdun - 80400 Ham	03 23 81 40 02 direction@ch-ham.com
	NESLE	Résidence du Parc 2 rue du Fg St Marcoult - 80190 Nesle	03 22 88 25 87
	PICQUIGNY	EHPAD "Mathilde d'Yseu" 16 rue de l'Abreuvoir - 80310 Picquigny	03 22 51 40 40 maison-retraite.picquigny@wanadoo.fr
	POIX DE PICARDIE	EHPAD "Les Evoissons" 3 Rue du Capitaine Fay - 80290 POIX DE PICARDIE	03 22 90 05 69
	ROYE	EHPAD CHIMR 25 rue A de Vienne - 80500 MONTDIDIER	03 22 73 45 28 mariertherese.delanchy@chimr.fr
	RUE	EHPAD CHIBS rue du 8 mai 1945 - 80120 RUE	03 22 25 20 00 chantal.beaussire@chibs.fr

Les unités d'Hébergement renforcées (UHR)

TERRITOIRE OU ZP ARS	COMMUNE	NOM ET ADRESSE EHPAD	TEL / MAIL
SOMME	RUE	EHPAD du CHIBS rue du 8 mai 1945 - 80120 RUE	chantal.beaussire@chibs.fr marie-joseph.deschamps@chibs.fr

Les Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'Aides et de soins (MAIA)

TERRITOIRE ET ZP ARS	NOM ET ADRESSE MAIA TEL ET MAIL	PILOTE - TEL ET MAIL
SOMME EST	MAIA Somme Est 26 route d'Amiens 80480 DURY	Aurorre PIAT a.piat@reseauergonto80.fr 06 07 70 64 58
SOMME OUEST	MAIA Somme Ouest 33 rue du Docteur Léger 80230 SAINT VALERY SUR SOMME TEL 03 22 60 64 42	Josiane Couturier 06 82 69 80 39 pilotemaia80-ouest@orange.fr

Les Plateformes d'accompagnement et de répit

TERRITOIRE OU ZP ARS	NOM ET ADRESSE DE LA PLATEFORME	TEL PFR	MAIL PFR
SOMME	Plateforme de répit ALIIS 25 rue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER	03 22 78 70 58 03 22 78 70 48 (Mr Lagache)	aj.aliis@chimr.fr contact.aliis@chimr.fr direction.secretariat@chimr.fr

FRANCE ALZHEIMER

▸ L'Association France Alzheimer Nord

Les triades

rue Becquerel

Z.I. Douai Dorignies — 59500 Douai

Tel : 03 27 80 65 08

Mail : fr.alzheimer.hainaut@free.fr

Web : <http://www.francealzheimer-nord.org>

<http://www.facebook.com/francealzheimer nord>

▸ L'Association FRANCE ALZHEIMER Pas-de-Calais

70 rue du 11 novembre

62400 - Essars

Téléphone : 07 77 84 63 11

Mail : francealzheimer62@gmail.com

▸ Association FRANCE Alzheimer Aisne

Espace Henri Matisse, 1 rue Théophile Gautier

02100 SAINT-QUENTIN

Téléphone : 03 23 62 75 58

Mail : aisnealzheimer@gmail.com

▸ Association FRANCE Alzheimer Oise

35 rue du Général Leclerc

60000 BEAUVAIS

Téléphone : 03 44 48 63 98

Fax : 03 44 48 63 98

Mail : alzheimer.oise@wanadoo.fr

▸ Association France Alzheimer Somme

9 rue de la 2ème DB

80000 AMIENS

Téléphone : 03 22 09 38 46

Mail : sommealzheimer@orange.fr

CMRR : Centre Mémoire de Ressources et de Recherche

▸ CMRR Lille-Bailleul-Nord Pas-de-Calais

CHRU de LILLE

Hôpital Roger Salengro, Rue du Professeur Laine

59037 LILLE

Tel : 03 20 44 60 21

CentreMemoire@chru-lille.fr

▸ CMRR Picardie

CHRU Amiens

HÔPITAL NORD, 1 Place Victor Pauchet

80000 Amiens

Tel : 03 22 45 57 10

Centre national de référence pour les malades jeunes

▸ CMRR Lille-Bailleul

CHRU de LILLE

Hôpital Roger Salengro, Rue du Professeur Laine

59037 LILLE

Tel : 03 20 44 60 21

CentreMemoire@chru-lille.fr

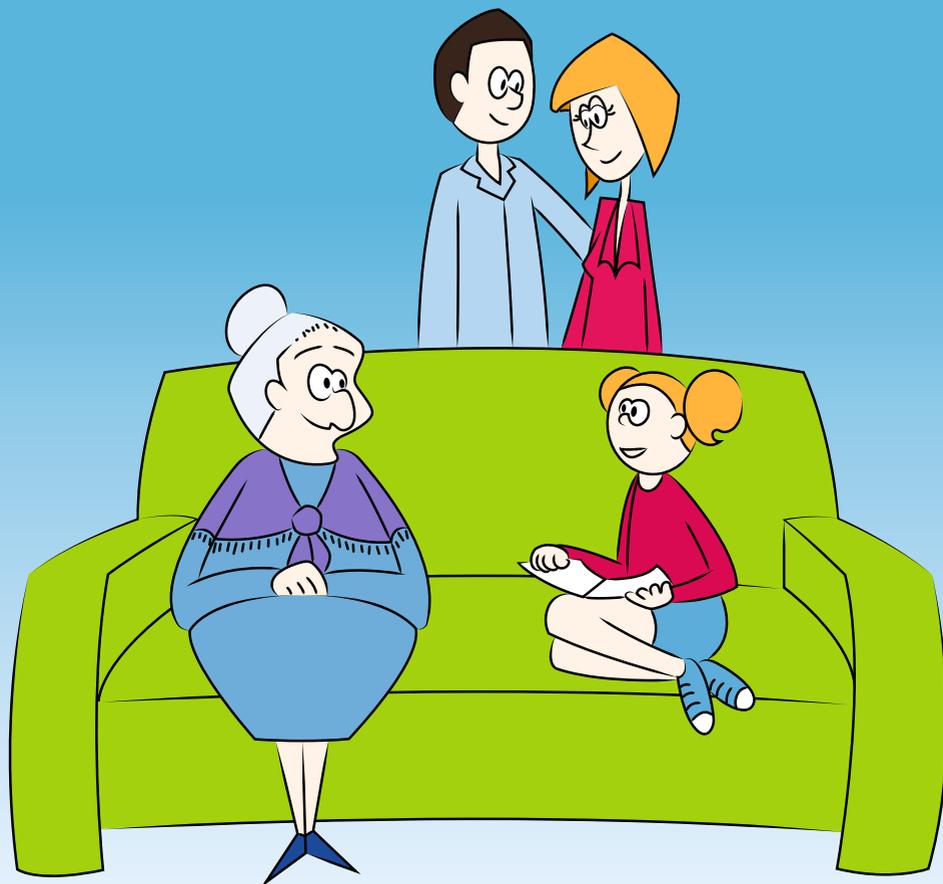
Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Pour aller plus loin :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
www.ars.hauts-de-france.sante.fr



Ce guide a été réalisé
par l'ARS Hauts-De-France
avec la participation de France Alzheimer
mis à jour en octobre 2016

 ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®
Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide